

Cabinet MS Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited Rue du Lac Oubeira 1053 - Les berges du Lac Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900

RC: B119871997-MF:587570N/A/M/000

www.deloitte.tn



Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG): 70 728 450 - Fax: 70 728 405
RC: B1114411996 - MF: 048096 HAM 000
Mail: administration@finor.com.tn

HANNIBAL LEASE

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

AVRIL 2017

Hannibal Lease

Rapports des Commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2016

I- RAPPORTS

- 1- Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- 2- Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016

II- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan
- 2- Etat des engagements hors bilan
- 3- Etat de résultat
- 4- Etat de flux de trésorerie
- 5- Notes aux états financiers



Cabinet MS Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited Rue du Lac Oubeira

1053 - Les berges du Lac Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900

RC: B119871997-MF:587570N/A/M/000

www.deloitte.tn



Immeuble International City Center - Tour des Bureaux Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405 RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000 Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXCERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 631.195.700 dinars et un bénéfice net de 7.068.169 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n° 3-4 dont le contenu indique que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2016 et la société a formulé, en janvier 2017, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations, néanmoins l'administration n'a pas retenu toutes les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en mars 2017.

A ce titre, et compte tenu de l'effet des corrections symétriques qui en découlent, la société a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ces redressements et ce, pour un montant de 415.000 DT.

Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

FINOR

Mohamed LOUZIR

Mustapha MEDHIOUB



Cabinet MS Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited Rue du Lac Oubeira 1053 - Les berges du Lac

Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900

RC: B119871997-MF:587570N/A/M/000

www.deloitte.tn



Immeuble International City Center - Tour des Bureaux Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie Tël (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405 RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000 Mail: administration@finor.com.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

1- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 82.500.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 473.625 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 6.000.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 23.000.000 DT, durant la période allant du 20 janvier 2016 au 14 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 135.521 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 1.000.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 34.000.000 DT, durant la période allant du 20 janvier 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 195.776 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 3.000.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 12.000.000 DT, durant la période allant du 19 janvier 2016 au 19 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 69.062 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 1.000.000 DT.

5- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 16 juin 2016 au 14 septembre 2016, au taux facial de 6,75%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 16.781 DT.

6- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 22 janvier 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 49.845 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 1.000.000 DT.

7- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 19 janvier 2016 au 13 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 34.832 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 500.000 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Votre conseil d'administration, réuni le 29 juillet 2015, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 100.000 DT, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2016, s'élève à 8 000 dinars.

2- Votre conseil d'administration réuni le 26 avril 2016, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de votre société. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2016 à 29 040 dinars hors taxes, soit 32 525 dinars toutes taxes comprises.

3- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 9 décembre 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève 18.016 DT.

4- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.500.000 DT, durant la période allant du 21 décembre 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 9.709 DT

5- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 2.500.000 DT, durant la période allant du 21 décembre 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 10.309 DT.

6- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 20 décembre 2015 au 25 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 4.204 DT.

7- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 23 décembre 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 4.204 DT.

8- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 500.000 DT, durant la période allant du 20 décembre 2015 au 19 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 1.802 DT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- Le conseil d'administration réuni le 27 Mai 2015, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Président Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par les comités de rémunération du 1^{er} juin 2015 et du 1^{er} juillet 2016. Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 27 Mai 2015 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Sa rémunération a été fixée par les comités de rémunération du 1^{er} juin 2015 et du 1^{er} juillet 2016. Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de la cotisation sociale et de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et d'une indemnité de départ à la retraite fixée à six salaires bruts à l'instar de tout le personnel ainsi que la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2016, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2016.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PDG		De	GA	Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2016	Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2016	Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2016
Avantages à court terme	277 027	1 629	289 691	62 413	112 500	112 500
Rémunérations brutes	265 000	-	225 000	40 000	-	-
Charges sociales	6 976	1 629	57 254	22 413		
Assurances	5 050	-	7 437	-	-	
Jetons de présence et autres	-	-		-	112 500	112 500
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	12 004		-	_
	277 027	1 629	301 695	62 413	112 500	112 500

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 24.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 AVRIL 2017

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016

	Page
Bilan	11
Etat des Engagements Hors Bilan	12
Etat de Résultat	13
Etat de Flux de Trésorerie	14
Schéma des soldes intermédiaires de gestion	15
Notes aux Etats Financiers	16

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS		31 Décembre <u>2016</u>	31 Décembre <u>2015</u>
	Notes		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	14 431 009	7 240 908
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	578 771 502	427 937 789
Portefeuille-titres de placement	6	1 286 532	2 406 741
Portefeuille d'investissement	7	9 359 953	7 313 289
Valeurs Immobilisées	8	10 290 595	9 491 162
Autres actifs	9	17 056 109	5 949 830
TOTAL DES ACTIFS		631 195 700	460 339 719
PASSIFS		31 Décembre 2016	31 Décembre <u>2015</u>
FASSIFS	Notes		
Concours bancaires	10	11 722 960	1 254 018
Dettes envers la clientèle	11	5 199 476	5 685 303
Emprunts et dettes rattachées	12	487 100 412	365 028 023
Fournisseurs et comptes rattachés	13	67 519 395	35 781 641
Autres passifs	14	5 566 418	2 822 545
TOTAL DES PASSIFS		577 108 661	410 571 529
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		28 700 000	28 700 000
Réserves		5 041 480	4 663 524
Prime d'émission		8 830 000	8 830 000
Actions propres		(398 915)	(1 292)
Résultats reportés		4 846 306	2 940 255
Résultat de l'exercice		7 068 169	4 635 703
Total des capitaux propres	15	54 087 039	49 768 190
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	5	631 195 700	460 339 719

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 Décembre 2016

(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2016</u>	31 Décembre <u>2015</u>
ENGAGEMENTS DONNES	124 288 424	89 232 704
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	50 146 914 74 141 510	38 125 594 51 107 110
ENGAGEMENTS RECUS	1 269 917 906	875 331 580
Cautions Reçues Garanties Reçues Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs Valeurs des biens, objet de leasing	482 579 060 630 963 94 177 649 692 530 235	273 601 046 1 003 274 70 160 635 530 566 625
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	37 505	3 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés Effets escomptés sur la clientèle	- 37 505	3 000 000

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre <u>2016</u>	31 Décembre <u>2015</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	51 826 610	39 641 130
Intérêts et charges assimilées	17	(30 433 146)	(23 671 235)
Produits des placements	18	561 512	421 147
Autres produits d'exploitation	19	28 825	27 452
Produits nets		21 983 800	16 418 494
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	5 465 389	4 520 993
Dotations aux amortissements	21	512 335	575 730
Autres charges d'exploitation	22	3 288 798	2 646 892
Total des charges d'exploitation		9 266 522	7 743 615
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		12 717 278	8 674 879
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	2 462 429	2 778 299
Dotations nettes aux autres provisions	24	447 285	224 834
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 807 564	5 671 746
Autres pertes ordinaires	25	(15 366)	(1 400)
Autres gains ordinaires	26	59 161	95 287
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		9 851 359	5 765 633
Impôts sur les bénéfices	27	(2 024 139)	(1 129 930)
Contribution conjoncturelle	27	(759 052)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APES IMPOT		7 068 169	4 635 703
Résultat par action		1,231	0,819

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	31 Décembre 2016	31 Décembre <u>2015</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	334 539 023	274 763 616
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(411 149 263)	(305 257 753)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(8 203 588)	(7 913 076)
Intérêts payés	31	(27 791 865)	(22 505 609)
Impôts et taxes payés	32	(1 737 614)	(2 212 877)
Autres flux liés à l'exploitation	37	2 007 799	(1 416 947)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(112 335 509)	(64 542 645)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations			
corporelles et incorporelles	33	(5 167 220)	(2 436 227)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations			
corporelles et incorporelles	34	55 499	79 600
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(2 046 664)	(1 756 338)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	•	(7 158 385)	(4 112 964)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	15	(656 955)	(509 293)
Encaissements suite à la cession d'actions propres	15	258 491	1 720 132
Dividendes et autres distributions	36	(2 350 854)	(2 009 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	671 000 000	596 250 000
Remboursements d'emprunts	12	(552 035 629)	(521 965 433)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		116 215 053	73 486 406
Variation de trésorerie	•	(3 278 841)	4 830 796
	:	(
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	5 986 891	1 156 095
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	2 708 050	5 986 891

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre	Décembre		Décembre	Décembre		Décembre	Décembre
	2016	2015		2016	2015		2016	2015
Intérêts de leasing	49 446 765		Intérêts et charges assimilés	30 433 146	23 671 235			
Intérêts de retard	922 499	665 544						
Variation des produits réservés	(317 561)	(82 591)						
Produits accessoires	1 774 907	1 504 537						
Autres produits d'exploitation	28 825	27 452						
Intérêts et produits assimilés de leasing	51 855 435	39 668 582	Total des intérêts et charges assimilés	30 433 146	23 671 235	Marge commerciale (PNB)	21 422 288	15 997 347
Marge commerciale (PNB)	21 422 288	15 997 347	Autres charges d'exploitation	3 288 798	2 646 892			
Produits des placements	561 512	421 147	Charges de personnel	5 465 389	4 520 993			
Sous total	21 983 800	16 418 494	Sous total	8 754 187	7 167 885	Excédent brut d'exploitation	13 229 613	9 250 608
Excédent brut d'exploitation	13 229 613	9 250 608	Dotations aux amortissements et aux résorptions	512 335	575 730			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	1 093 001	919 941	- Pour dépréciation des créances	3 355 430				
- pour titres de participation	108 425	-	- Collectives	200 000	500 000			
Autres produits ordinaires	59 161	95 287	- Pour dépréciation des titres	116 325	183 942			
			- Pour risques et charges	389 375	-			
			- Pour autres actifs	50 010	40 892			
			Autres pertes ordinaires	15 366	1 400			
			Impôts sur les bénéfices	2 024 139	1 129 930			
			Contribution conjoncturelle	759 052	-			
Sous total	14 490 200	10 265 836	Sous total	7 422 032	5 630 133	Résultat des activités ordinaires	7 068 169	4 635 703
0000 10101	14 433 200	10 200 000	3000 10101	7 122 002	0 000 100	- 1000 and	7 000 100	7 000 1 00
						Résultat net	7 068 169	4 635 703

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2016, à 28.700.000 Dinars composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing , sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2016, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi nº96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- **B2- Actifs incertains**
- B3- Actifs préoccupants
- **B4- Actifs compromis**

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

- A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.
- B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :
 - un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
 - l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
 - des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
 - des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
 - la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais.
 - l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).
- B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.
- B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertainsB3- Actifs préoccupantsB4- Actifs compromis100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

Matériel standard :Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
 Matériel spécifique :Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
 Immeubles :Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Provisions additionnelles:

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A=N-M+1 tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- √ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

-	Logiciels	33,3%
-	Immeuble	5,0%
-	Matériel de transport	20,0%
-	Mobilier et matériel de bureau	10,0%
-	Matériel informatique	33,3%
-	Installations générales	10,0%
-	Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-4 Contrôle fiscal

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Décembre 2016 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 748.431 DT dont 262.537 DT de pénalités et de ramener le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2015 de 2.795.985 DT à 2.176.671 DT.

Dans ce cadre et en application de l'article 44 du code des droits et des procédures fiscaux, la société a formulé, en Janvier 2017, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations, néanmoins l'administration n'a pas retenu toutes les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en mars 2017.

A ce titre, et compte tenu de l'effet des corrections symétriques qui en découlent, la société a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ces redressements et ce, pour un montant de 415.000 DT.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Banques - Caisses	14 429 802 1 208	7 240 094 814
<u>Total</u>	14 431 009	7 240 908

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Cette fabrique s'ariaryse arrisr .	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Créances sur contrats mis en force	595 774 724	444 691 410
Encours financiers	574 517 361	426 462 064
Impayés	24 089 705	20 317 031
Intérêts échus différés	(2 883 079)	(2 153 794)
Valeurs à l'encaissement	50 736	66 110
Créances sur contrats en instance de mise en force	7 353 950	4 823 562
Total brut des créances leasing	603 128 674	449 514 971
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(8 295 032)	(7 740 995)
Provisions pour dépréciation des impayés	(11 978 963)	(10 297 056)
Provisions collectives	(2 600 000)	(2 400 000)
Provisions additionnelles	(61 796)	(35 312)
Produits réservés	(1 421 380)	(1 103 820)
Total net des créances leasing	578 771 502	427 937 789

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2015	431 285 625
Addition de la période	
- Investissements	390 614 435
- Relocations	10 732 030
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(231 093 933)
- Relocations	(9 822 392)
- Cessions à la valeur résiduelle	(365 309)
- Cessions anticipées	(9 479 145)
Solde au 31 décembre 2016	581 871 311

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Créance à plus de cinq ans		5 877 882	5 850 120
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		403 221 131	291 012 101
- Créance à moins d'un an		243 449 101	185 447 921
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	652 548 114	482 310 142
- Revenus à plus de cinq ans		784 186	717 286
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		47 725 627	35 498 465
- Revenus à moins d'un an		45 667 836	33 944 883
Total des produits financiers non acquis	(2)	94 177 649	70 160 635
- Valeurs résiduelles	(3)	3 006 926	2 810 892
- Contrats suspendus	(4)	13 139 971	11 501 665
- Contrats en cours	(5)	7 353 950	4 823 562
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	581 871 311	431 285 625
5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type 5.2.1 Analyse par secteur d'activité	e de matériel		
		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Bâtiment et travaux publics		125 445 435	68 278 809
- Industrie		59 837 015	46 155 334
- Tourisme		54 339 878	48 146 056
- Commerce et services - Agriculture		269 248 114 73 000 869	215 290 977 53 414 450
	<u>Total</u>	581 871 311	431 285 625
5.2.2 Analyse par type de matériel			
		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Equipements		81 356 645	49 004 845
- Matériel roulant		423 696 415	315 886 492
- Matériel spécifique		41 402 353	35 426 956
Sous Total		546 455 413	400 318 293
- Immobilier		35 415 898	30 967 332
	<u>Total</u>	581 871 311	431 285 625
5.3 Impayés			
L'analyse des impayés se présente comme suit :			
Lanaiyse des impayes se presente comme suit .		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Clients ordinaires (1)		12 200 051	9 752 968
Inférieur à 1 mois		5 640 104	4 414 502
Entre 1 à 3 mois		3 876 324	3 206 666
Entre 3 et 6 mois Entre 6 mois et 1 année		786 231 732 912	808 254 365 010
Supérieur à 1 année		1 164 480	365 010 958 536
Clients litigieux (2)		11 889 654	10 564 062
<u>Total (1)+(2)</u>		24 089 705	20 317 030
			

B 4

TOTAL

Note 5: ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	Actifs courants	un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	479 281 469	79 489 917	1 746 142	1 252 901	12 746 932	574 517 361
Impayés	1 834 273	6 849 731	665 999	1 079 279	13 660 422	24 089 705
Contrats en instance de mise en force	7 210 704	143 246	-	-	-	7 353 950
CREANCES LEASING	488 326 446	86 482 894	2 412 141	2 332 180	26 407 355	605 961 016
Avances reçues (*)	(4 495 038)	(32 591)	(2 781)	(460)	(662 605)	(5 193 476)
ENCOURS GLOBAL	483 831 408	86 450 303	2 409 360	2 331 720	25 744 750	600 767 541
ENGAGEMENTS HORS BILAN	48 525 724	1 621 191	-	-	-	50 146 914
TOTAL ENGAGEMENTS	532 357 132	88 071 494	2 409 360	2 331 720	25 744 750	650 914 455
Produits réservés	_	_	(62 097)	(106 609)	(1 252 674)	(1 421 380)
Provisions sur encours financiers	-	_	-	(31 241)	(8 263 791)	(8 295 032)
Provisions sur impayés	-	_	(97 341)	(463 241)	(11 418 382)	(11 978 963)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(61 796)	(61 796)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(159 438)	(601 091)	(20 996 643)	(21 757 172)
ENGAGEMENTS NETS	532 357 132	88 071 494	2 249 922	1 730 629	4 748 106	629 157 283
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,37%	0,36%	3,96%	
Ratio des actifs from performants (B2, B3 et B4)				4,68%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au	31 décembre 2015			5,30%		
Ratio de couverture des actifs classés par les prov			6,62%	25,78%	81,56%	
Rano de couverture des actifs classes par les prov	isions et agios reserves			71,37%		

В1

Actifs nécessitant

ANALYSE PAR CLASSE

В3

74,75%

B 2

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2015

^(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Actions cotées	1 590 343	1 656 321
- Titres SICAV	11 569	1 057 899
Total brut	1 601 913	2 714 220
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(315 380)	(307 480)
Total net	1 286 532	2 406 741

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Coût moyen de décembre	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 412	2,105	(62 461)	0,046%
SAH	23 550	1,000	6,494	152 923	13,451	-	0,064%
TUNIS RE	13 050	5,000	9,518	124 204	8,255	(16 476)	0,087%
Tawasool	272 728	1,000	1,100	300 001	0,545	(151 365)	0,253%
Délice Holding	35 276	10,000	13,723	484 095	15,455	-	0,064%
UADH	38 462	6,500	6,500	250 003	4,288	(85 078)	0,104%
ARTES	6 500	5,000	7,647	49 706	7,849	-	0,033%
	Total			1 590 343		(315 380)	

NOTE 7: Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

- Titres de participation	8 778 841	6 645 511
- Titres immobilisés	581 112	81 112
- Avances sur acquisitions de titres NIDA	-	586 666
<u>Total</u>	9 359 953	7 313 289

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 Décembre 2015	6 645 511	6 645 511	-
Additions de la période			
- Société "NIDA"	2 133 330	2 133 330	
Solde au 31 Décembre 2016	8 778 841	8 778 841	

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 Décembre 2015	81 112	81 112	-
Additions de la période			
- Fonds commun de placement MAC Horizon	500 000	500 000	
Solde au 31 Décembre 2016	581 112	581 112	

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
Emetteur					
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 *	2010-2012
- Société NIDA	29,84%	3 939 342	1	4 739 341 **	2010-2013-2014-2016
- Société Eclair Prym	24,00%	6 000	100	600 000	2013
Total				8 778 841	

^(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette demière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
Emetteur						
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Fonds commun de placement MAC Horizon	4,23%	5 000	100,000	100,000	500 000	2016
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
<u>Total</u>					581 112	

^(**) L'acquisition des 3.939.342 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinars par action et 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action.

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

				√aleur brute				Amortiss	ements		Provisions	Valeur
Désignation	Taux d'amortissement	Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions et mise	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions et mise	Fin de période	pour dépréciation	comptable nette
		· ·			en rebut		·	·	en rebut			
Logiciels	33,3%	320 622	105 338	25 888	-	451 849	297 526	39 691	-	337 217	-	114 632
Total des immobilisations	incorporelles	320 622	105 338	<u>25 888</u>	Ξ	<u>451 849</u>	297 526	39 691	Ξ	337 217	=	114 632
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 630 526	-	-	-	2 630 526	661 255	131 526	-	792 782	-	1 837 744
Matériel de transport	20,0%	882 238	166 599	-	109 199	939 638	443 752	159 953	99 741	503 964	-	435 674
Equipements de bureau	10,0%	640 401	42 238	-	-	682 639	410 164	52 655	-	462 820	-	219 819
Matériel informatique	33,3%	407 285	95 169	-	-	502 454	324 947	63 418	-	388 365	-	114 089
Installations générales	10,0%	579 097	14 794	61 745	-	655 636	299 532	62 184	-	361 716	-	293 920
Autres matériels	10,0%	45 886	-	-	-	45 886	32 837	2 907	-	35 744	-	10 142
Immobilisations en cours		784 982	246 135	(87 633)	-	943 484	-	-	-	-	-	943 484
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	650 952	-	-	650 952	-	-	-	-	-	650 952
Total des immobilisations	s corporelles	<u>11 890 555</u>	<u>1 215 887</u>	(25 888)	<u>109 199</u>	<u>12 971 354</u>	2 172 488	<u>472 644</u>	99 741	<u>2 545 391</u>	<u>250 000</u>	<u>10 175 963</u>
TOTAUX		12 211 177	1 321 225	-	109 199	13 423 203	2 470 015	512 335	99 741	2 882 608	250 000	10 290 595

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

Lo dotali deo dallo dotto detto dallati.	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Charges reportées	1 502 119	1 034 005
- Dépôts et cautionnements versés	40 100	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152
- Prêts au personnel	1 252 414	1 057 464
- Personnel, avances et acomptes	34 517	21 781
- Etat, crédit de TVA	12 687 499	2 794 504
- Etat, compte d'attente TVA	677 062	279 512
- Etat, TCL en cours de restitution	118 054	118 054
- Compte courant "AMILCAR LLD"	100 000	100 000
- Produits à recevoir des tiers	489 489	403 461
- Débiteurs divers	110 181	37 884
- Charges constatées d'avances	71 745	41 726
Total brut	17 183 332	6 027 043
A déduire :		
- Provisions	(127 223)	(77 213)
Montant net	17 056 109	5 949 830

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES AU 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption
Frais d'augmentation de capital	33%
Charges à répartir	33%
Frais d'émission des emprunts	(a)
TOTAUX	

Valeur brute					
Début de	Addition	Fin de			
période		période			
471 270	-	471 270			
158 279	-	158 279			
3 369 519	957 726	4 327 245			
3 369 519	957 726	4 327 245			

Résorptions					
Début de	Dotation de	Fin de			
période	la période	période			
471 270	-	471 270			
158 279	-	158 279			
2 335 514	489 612	2 825 126			
2 335 514	489 612	2 825 126			

_				
	Valeur			
	comptable			
	nette			
	-			
	-			
6	1 502 119			
5	1 502 119			

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir.

Cette dernière rubrique (charges à répartir) présente un solde nul. Les dernières dépenses remontent à l'année 2011 et sont relatives à l'élaboration d'un manuel de procédures et des fiches organisationnelles réalisée par un cabinet externe.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 489.612 figure parmi les charges financières.

365 028 023

487 100 412

NOTE 10: Concours bancaires

<u>Total</u>

Ce poste se présente comme suit:	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Banques, découverts	11 722 960	1 254 018
<u>Total</u>	11 722 960	1 254 018
NOTE 11 : Dettes envers la clientèle		
Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :		
	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Avances et acomptes reçus des clientsDépôts et cautionnements reçus	5 193 476 6 000	5 679 303 6 000
<u>Total</u>	5 199 476	5 685 303
Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Banques locales - Banques étrangères	141 054 211 28 639 546	117 593 952 17 996 434
- Emprunts obligataires - Billets de trésorerie	210 145 000	128 284 000 1 000 000
- Certificats de dépôt - Certificats de leasing	46 500 000 52 000 000	45 000 000 49 500 000
Total emprunts	478 338 758	359 374 386
 Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers Intérêts courus sur emprunts obligataires Intérêts courus sur certificats de leasing Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt 	810 655 597 355 7 207 584 723 066 (577 006)	830 250 211 122 4 402 035 678 853 (468 623)
Total dettes rattachées	8 761 655	5 653 636

 $Les \ mouvements \ enregistrés \ sur \ le \ poste \ "Emprunts \ et \ dettes \ rattachées" \ sont \ récapitulés \ dans \ le \ tableau \ suivant \ :$

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
CERTIFICAT DE DEPOT ET CERTIFICATS DE LEASING		
Certificats de Leasing BEST BANK	35 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans
Certificats de Leasing ATTAKAFULIA	4 000 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat
Sous-total		
Billets de Trésorerie à court terme	1 000 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet
Certificats de dépôt	46 500 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat
Sous-total		
Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
HL 2012/1 HL 2013/1 HL 2013/2 HL 2014/1 HL 2015/1 HL 2015/2 SUB HL 2015/2 HL 2016/1 HL 2016/2	20 000 000 20 000 000 30 000 000 30 080 000 30 000 000 25 000 000 40 000 000 40 000 000	Annuellement (2013-2017) Annuellement (2014-2018) Annuellement (2014-2018) Annuellement (2015-2019) Annuellement (2016-2020) Annuellement (2016-2020) Annuellement (2017-2023) Annuellement (2017-2021) Annuellement (2017-2023)
Total des emprunts obligataires		
CREDITS BANCAIRES ETRANGERS		
BAD 4,996 (2013-2023) BIRD 12 MDT (2015) BIRD 8 MDT (2016) BAD 3 MDT (2016-2025)	5 996 434 12 000 000 8 000 000 3 000 000	Semestriellement (2016-2022) Semestriellement (2019-2026) Semestriellement (2019-2028) Semestriellement (2019-2027)
Total des crédits des banques étrangères		

Solde en début de		Remboursements	Fin de période		
période	Utilisations	de la période	Solde	Echéances à plus	Échéances à
p *****		p		d'un an	moins d'un an
35 000 000	110 000 000	(110 000 000)	35 000 000	-	35 000 000
13 000 000	52 000 000	(52 000 000)	13 000 000	-	13 000 000
1 500 000	4 500 000	(2 000 000)	4 000 000	_	4 000 000
		(,			
49 500 000	166 500 000	(164 000 000)	52 000 000	-	52 000 000
13 200 000	100 200 000	(101000000)	32 000 000		22 000 000
1 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-
45 000 000	286 000 000	(284 500 000)	46 500 000	_	46 500 000
43 000 000	280 000 000	(284 300 000)	40 300 000	-	40 300 000
46 000 000	286 000 000	(285 500 000)	46 500 000	-	46 500 000
95 500 000	452 500 000	(449 500 000)	98 500 000	-	98 500 000
8 000 000 12 000 000	=	(4 000 000)	4 000 000 8 000 000	4 000 000	4 000 000 4 000 000
26 644 000	-	(4 000 000) (3 356 000)	23 288 000	17 288 000	6 000 000
26 640 000	-	(3 440 000)	23 200 000	17 184 000	6 016 000
30 000 000	_	(2 240 000)	27 760 000	25 520 000	2 240 000
25 000 000	_	(1 103 000)	23 897 000	22 794 000	1 103 000
-	40 000 000	-	40 000 000	36 666 000	3 334 000
-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
-	40 000 000	-	40 000 000	37 561 000	2 439 000
128 284 000	100 000 000	(18 139 000)	210 145 000	177 013 000	33 132 000
		, , , , , ,			
5 006 424		(25(,000)	5 (20 54)	4.054.241	705 205
5 996 434 12 000 000	-	(356 888)	5 639 546 12 000 000	4 854 341 12 000 000	785 205
12 000 000	8 000 000] [8 000 000	8 000 000	-
-	3 000 000	_	3 000 000	3 000 000	-
17 996 434	11 000 000	(356 888)	28 639 546	27 854 341	785 205

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Rembourse de la pér
CREDITS BANCAIRES LOCAUX					
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	150 000	-	(150
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	150 000	-	(150
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	150 000	-	(150
BIAT 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	143 100	-	(143
BIAT 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	86 039	-	(86
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	200 000	-	(200
BIAT 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	67 126	-	(67
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	(750
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	860 708	-	(860
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 000 000	-	(1 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	2 312 674	-	(1 519
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	750 000	-	(600
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	526 316	-	(421
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	600 000	-	(300
BIAT 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 159 918	-	(1 159
BIAT 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	734 176	-	(734
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	491 407	-	(491
BIA T(2) 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	511 041	-	(511
BIA T(3) 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	548 589	-	(548
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	136 553	-	(136
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	800 000	-	(400
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	2 750 000	-	(1 000
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 277 197	-	(1 242
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 100 000	-	(400
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	2 425 993	-	(1 063
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	3 205 284	-	(995
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 926 942	-	(596
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	2 959 126	-	(1 007
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 950 000	-	(600
ATB 2MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 300 000		(400
AMENBANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	3 459 661		(975
AMENBANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 322 963		(499
AMENBANK 2 MDT (2014-2)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 320 301		(498
AMENBANK 2 MDT (2014-3)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 446 182		(491
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 125 000		(300
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 125 000		(300

Solde en début de	Utilisations	Remboursements	Fin de période		
période		de la période	Solde	Echéances à plus	Échéances à
periode			Solde	d'un an	moins d'un an
150 000	-	(150 000)	-	-	-
150 000	-	(150 000)	-	-	-
150 000	-	(150 000)	-	-	-
143 100	-	(143 100)	-	-	-
86 039	-	(86 039)	-	-	-
200 000	-	(200 000)	-	-	-
67 126	-	(67 126)	-	-	-
750 000	-	(750 000)	-	-	-
860 708	-	(860 708)	-	-	-
1 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-
2 312 674	-	(1 519 255)	793 419	-	793 419
750 000	-	(600 000)	150 000	-	150 000
526 316	-	(421 053)	105 263	-	105 263
600 000	-	(300 000)	300 000	-	300 000
1 159 918	-	(1 159 918)	-	-	-
734 176	-	(734 176)	-	-	-
491 407	-	(491 407)	-	-	-
511 041	-	(511 041)	-	-	-
548 589	-	(548 589)	-	-	-
136 553	-	(136 553)	-	-	-
800 000	-	(400 000)	400 000	-	400 000
2 750 000	-	(1 000 000)	1 750 000	750 000	1 000 000
3 277 197	-	(1 242 197)	2 035 000	703 939	1 331 061
1 100 000	-	(400 000)	700 000	300 000	400 000
2 425 993	-	(1 063 228)	1 362 765	223 492	1 139 274
3 205 284	-	(995 201)	2 210 083	1 143 368	1 066 715
1 926 942	-	(596 939)	1 330 003	688 784	641 219
2 959 126	-	(1 007 511)	1 951 615	867 350	1 084 266
1 950 000	-	(600 000)	1 350 000	750 000	600 000
1 300 000		(400 000)	900 000	500 000	400 000
3 459 661		(975 437)	2 484 224	1 432 025	1 052 199
1 322 963		(499 513)	823 450	284 834	538 616
1 320 301		(498 091)	822 210	284 697	537 513
1 446 182		(491 262)	954 919	424 776	530 144
1 125 000		(300 000)	825 000	525 000	300 000
1 125 000		(300 000)	825 000	525 000	300 000
			1		

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)
BIAT 2,5MDT (2014-2)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)
BNA 5 MDT(2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)
BIAT 5MDT (2015-1)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)
BIAT 5MDT (2015-2)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2018)
BT 3MDT (2015-2)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2016)
BIAT 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)
BIAT 4MDT (2015-1)	4 000 000	Trimestriellement (2015-2020)
AMEN BANK 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)
AMEN BANK 1MDT (2015-1)	1 000 000	Trimestriellement (2015-2020)
BTL 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	3 000 000	Trimestriellement (2016-2020)
BIAT 3MDT (2015)		` ,
BTL 1MDT (2015)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)
AMEN BANK 1MDT (2015-2)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)
BIAT 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)
AMEN BANK 1MDT (2015-3)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)
ATB 1,5MDT (2015-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)
AMEN BANK 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)
CITIBANK 10.5 MDT	10 500 000	Crédit relais
CITIBANK 15 MDT	15 000 000	Crédit relais
CITIBANK 8 MDT	8 000 000	Crédit relais
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)
BT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)
BIAT 2MDT (2016)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2021)
BIAT 5MDT (2-2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)
BIAT 3MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)
BIAT 4MDT (2016)	4 000 000	Trimestriellement (2016-2021)
AMEN BANK 1,5MDT (1-2016)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)
BIAT 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)
BTL 3 MDT (2016)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)
BH 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2017-2021)
STB 10 MDT (2016)	10 000 000	Trimestriellement (2017-2021)
ATB 1 MDT (2016)	1 000 000	Trimestriellement (2017-2021)
BNA 5 MDT (2016)	5 000 000	Trimestriellement (2016-2021)
BIAT 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2021)
AMEN BANK 2 MDT (2016-1)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)
AMEN BANK 3 MDT (2016-1)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)
AMEN BANK 3 MDT (2016-2)	3 000 000	Trimestriellement (2017-2021)
AMEN BANK 2 MDT (2016-2)	2 000 000	Trimestriellement (2017-2021)
CITIBANK 20 MDT	20 000 000	Crédit relais
Total des crédits des banques locaux		
Total général		

			Fin de période		
Solde en début de	Utilisations	Remboursements		Echéances à plus	Échéances à
période		de la période	Solde	d'un an	moins d'un an
1 805 556	-	(555 556)	1 250 000	694 444	555 556
4 146 328	-	(918 889)	3 227 439	2 236 606	990 832
3 911 315	-	(943 326)	2 967 989	1 955 186	1 012 803
1 200 000	-	(300 000)	900 000	600 000	300 000
1 911 765	-	(588 235)	1 323 529	735 294	588 235
4 285 714	-	(714 286)	3 571 429	2 857 143	714 286
4 250 000	-	(1 000 000)	3 250 000	2 250 000	1 000 000
4 250 000	-	(1 000 000)	3 250 000	2 250 000	1 000 000
4 229 523	-	(1 599 077)	2 630 446	909 128	1 721 318
2 700 000	-	(600 000)	2 100 000	1 500 000	600 000
1 888 889	-	(444 444)	1 444 444	1 000 000	444 444
3 777 778	-	(888 889)	2 888 889	2 000 000	888 889
1 915 788	-	(348 760)	1 567 027	1 190 939	376 089
1 000 000	-	(176 965)	823 035	625 472	197 563
2 000 000	-	(400 000)	1 600 000	1 200 000	400 000
3 000 000	-	(600 000)	2 400 000	1 800 000	600 000
1 000 000	-	(200 000)	800 000	600 000	200 000
1 000 000	-	(177 043)	822 957	625 470	197 487
2 000 000	-	(400 000)	1 600 000	1 200 000	400 000
1 000 000	-	(179 089)	820 911	622 571	198 340
1 500 000	-	(300 000)	1 200 000	900 000	300 000
2 000 000	-	(363 736)	1 636 264	1 240 921	395 343
7 000 000	-	(7 000 000)	-	-	-
9 000 000	-	(9 000 000)	-	-	-
4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-
-	1 500 000	(215 591)	1 284 409	973 720	310 689
-	3 000 000	(450 000)	2 550 000	1 950 000	600 000
-	2 000 000	(200 000)	1 800 000	1 400 000	400 000
-	5 000 000	(500 000)	4 500 000	3 500 000	1 000 000
-	3 000 000	(315 789)	2 684 211	2 052 632	631 579
-	4 000 000	(400 000)	3 600 000	2 800 000	800 000
-	1 500 000	(138 034)	1 361 966	1 055 975	305 991
-	3 000 000	(315 789)	2 684 211	2 052 632	631 579
-	3 000 000	(150 000)	2 850 000	2 250 000	600 000
-	5 000 000	-	5 000 000	4 124 263	875 737
-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
-	5 000 000	(250 000)	4 750 000	3 750 000	1 000 000
-	3 000 000	(157 895)	2 842 105	2 210 526	631 579
-	2 000 000	-	2 000 000	1 652 359	347 641
-	3 000 000	-	3 000 000	2 474 968	525 032
-	3 000 000	-	3 000 000	2 481 201	518 799
-	2 000 000	-	2 000 000	1 651 201	348 799
-	47 500 000	(27 500 000)	20 000 000	-	20 000 000
117 593 952	107 500 000	(84 039 740)	141 054 211	83 575 915	57 478 296
359 374 386	671 000 000	(552 035 629)	478 338 758	288 443 257	189 895 501
1		I		I	

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Fournisseurs d'exploitation		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	780 240	186 948
Sous total	780 240	186 948
Fournisseurs d'immobilisation		
- Fournisseurs d'immobilisation - Fournisseurs, retenue de garantie	2 793	3 848 788 -
Sous total	2 793	3 848 788
Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing		
Factures d'achats de biens de leasingEffets à payerFactures non parvenues	3 367 327 63 361 206 7 830	1 216 523 30 521 551 7 830
Sous total	66 736 362	31 745 904
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	67 519 395	35 781 641

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

Le detail des autres passils courants est le sui	ivant .	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Personnel, rémunérations dues		108	2 156
- Personnel, provisions pour congés payés		108 995	97 122
- Personnel, autres charges à payer		465 000	300 000
- Etat, retenues sur salaires		114 314	90 544
- Etat, retenues sur honoraires, commissions	et loyers	693 402	467 430
- Etat, retenues sur TVA		5 095	8 201
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mot	piliers	58 580	57 202
- Etat, retenues au titre de la plus-value immo	bilière	29 750	60 000
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	(voir note 27)	980 418	383 764
- Etat, contribution conjoncturelle	(voir note 27)	759 052	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer		74 367	54 841
- Etat, charges fiscales sur congés payés et a	autres charges	3 270	2 771
- Etat, Redevance de compensation		-	27 042
- CNSS		257 467	209 890
- CAVIS		34 691	26 782
- Organismes sociaux, charges sociales sur o	congés payés		
et autres charges		24 575	15 304
- Créditeurs divers		230 351	108 179
- Prestataires Assurances		664 799	292 420
- Diverses Charges à payer		622 809	561 228
 Provisions pour départ à la retraite 		-	7 670
- Provisions pour risques et charges		439 375	50 000
<u>Total</u>		5 566 418	2 822 545

NOTE 15: Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Los capitados proprios de detament comme date:		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Capital social	(A)	28 700 000	28 700 000
- Réserve légale	(B)	1 541 814	1 163 016
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	3 487 979
- Primes d'émission		8 830 000	8 830 000
- Actions propres	(D)	(398 915)	(1 292)
- Complément d'apport		11 688	12 529
- Résultats reportés		4 846 306	2 940 255
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	47 018 871	45 132 487
Résultat de l'exercice (1)		7 068 169	4 635 703
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	54 087 039	49 768 190
Nombre d'actions (2)	(C)	5 739 954	5 660 072
Résultat par action (1) / (2)		1,231	0,819

- (A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.
- (B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 09 juin 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 26 Août 2014, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 5% du total des actions composant le capital à la date de l'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2014, soit 287.000 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2015	156	1 292
Achats de la période	74 383	656 955
Cession de la période	(30 345)	(258 491)
Complément d'apport		(842)
Solde au 31 décembre 2016	44 194	398 915

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2016, 0,77% des actions en circulation.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 12.393.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement 3 487 979 8 830 000 - Primes d'émission - Résultats reportés 75 392

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinars)

Solde au 31 décembre 2014
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 Mai 2015
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014
Rachat d'actions propres
Cession d'actions propres
Résultat de l'exercice 2015
Solde au 31 décembre 2015
Affectations approuvées par l'A.G.O du 1er Juin 2016
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015
Rachat d'actions propres
Encaissement de dividendes sur actions propres
Cession d'actions propres
Résultat de l'exercice 2016
Solde au 31 décembre 2016

-									
	Capital	Réserve	Réserve	Prime	Résultats	Actions	Complément	Résultat	
	social	légale	pour	d'émission	reportés	propres	d'apport	de	Total
L			réinvestissement					l'exercice	
	28 700 000	902 529	3 487 979	8 830 000	2 084 392	(1 199 602)	-	3 125 350	45 930 648
ŀ									
		260 487			2 864 863			(3 125 350)	-
					(2 009 000)				(2 009 000)
						(509 293)			(509 293)
						1 707 603	12 529		1 720 132
								4 635 703	4 635 703
	28 700 000	1 163 016	3 487 979	8 830 000	2 940 255	(1 292)	12 529	4 635 703	49 768 190
		378 798			4 256 905			(4 635 703)	-
					(2 353 400)				(2 353 400)
						(656 955)			(656 955)
					2 546				2 546
						259 333	(842)		258 491
								7 068 169	7 068 169
	28 700 000	1 541 814	3 487 979	8 830 000	4 846 306	(398 915)	11 688	7 068 169	54 087 039

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

- Encours des ressources . Au début de l'exercice

. Moyenne

- Taux moyen (A) / (B)

. A la fin de l'exercice

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Intérêts de leasing		49 446 765	37 553 640
- Intérêts de retard		922 499	665 544
- Préloyer		197 414	104 186
- Frais de dossier		515 609	409 264
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing		265 298	324 501
- Frais de rejet		654 585	518 131
- Commissions d'assurance		142 000	148 456
Total des produits		52 144 170	39 723 721
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		157 878	152 370
Intérêts de retard antérieurs		8 021	10 719
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers		(433 692)	(235 067)
Intérêts de retard		(49 768)	(10 614)
Variation des produits réservés		(317 561)	(82 591)
<u> </u>			
Total des intérêts et des produits de leasing		51 826 610	39 641 130
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période		414 960 399	340 834 085
. A la fin de la période		561 377 391	414 960 399
. Moyenne	(A)	488 168 895	377 897 242
- Intérêts de la période	(B)	49 446 765	37 553 640
- Taux moyen	(B) / (A)	10,13%	9,94%
NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées Les charges financières se détaillent comme suit :			
		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Intérêts des emprunts obligataires		13 865 384	8 801 638
- Intérêts des crédits des banques locales		8 366 786	7 121 956
- Intérêts des crédits des banques étrangères		921 863	457 203
- Intérêts des autres opérations de financement		6 543 913	6 672 473
 Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts 		489 612	376 338
Total des charges financières des emprunts	(A)	30 187 558	23 429 607
Total des charges infanticles des criptants	(1)	00 107 000	20 423 001
- Intérêts des comptes courants		242 566	185 147
- Autres charges financières		3 023	56 481
Total des autres charges financières		245 589	241 628
Total général		30 433 146	23 671 235

(B)

359 374 386

478 338 758 418 856 572

7,21%

285 089 820 359 374 386

322 232 103

7,27%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

Les produits des placements se détaillent comme suit .		
	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Dividendes	237 221	205 952
- Plus values sur cession des actions	110 421	200 902
- Plus values sur cession des titres SICAV	7 330	12 572
- Revenus des comptes créditeurs	87 264	62 215
- Moins values sur cession des titres SICAV	(2 704)	-
- Revenus des certificats de dépôt	106 740	125 947
- Revenus des comptes courants associés	8 000	4 000
- Plus values latentes sur titres SICAV	490	9 861
- Jetons de présences reçus des filiales	6 750	600
<u>Total</u>	561 512	421 147
NOTE 19 : Autres produits d'exploitation		
Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Produits locatifs	28 825	27 452
<u>Total</u>	28 825	27 452
NOTE 20 : Charges de personnel		
L'analyse de ce poste se présente comme suit :		
	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Salaires et complément de salaires	4 350 552	3 612 758
- Cotisations de sécurité sociale	759 262	604 169
- Autres charges sociales	355 575	304 066
<u>Total</u>	5 465 389	4 520 993
NOTE 21 : Dotations aux amortissements		
Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ai	nsi :	
	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015

	of Becchibic 2010	OT Decembre 2010
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	39 691	22 322
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	472 644	422 452
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	130 956
<u>Total</u>	512 335	575 730

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Achat de matières et fournitures	330 762	391 072
Total des achats	330 762	391 072
- Locations	368 246	301 717
- Entretiens et réparations	73 759	63 547
- Primes d'assurances	96 076	95 665
Total des services extérieurs	538 081	460 928
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	433 839	322 589
- Publicités, publications, relations publiques	527 139	225 844
- Déplacements, missions et réceptions	238 647	243 217
- Frais postaux et de télécommunications	264 050	195 250
- Services bancaires et assimilés	358 957	266 328
- Autres	157 773	166 341
Total des autres services extérieurs	1 980 404	1 419 569
- Jetons de présence	75 000	45 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	18 750	12 500
- Rémunération du Comité de risques	18 750	12 500
Total des charges diverses	112 500	70 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	123 273	100 452
- T.C.L	121 587	94 261
- Droits d'enregistrement et de timbres	49 439	100 038
- Autres impôts et taxes	32 752	10 571
Total des impôts et taxes	327 050	305 323
Total général	3 288 798	2 646 892

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
 Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle Dotations aux provisions collectives Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances 	3 328 946 200 000 (1 093 001)	3 198 239 500 000 (872 083)
- Reprises de provisions additionnelles	(1 000 001)	(47 858)
- Dotation aux provisions additionnelles	26 484	-
<u>Total</u>	2 462 429	2 778 299

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	50 010	40 892
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	116 325	183 942
- Dotations aux provisions pour risques et charges	389 375	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(108 425)	-
<u>Total</u>	447 285	224 834

31 Décembre 2016

31 Décembre 2015

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Apuement de comptes - Pénalités	14 228 255	640 760
 Moins value sur cessions d'immobilisations Autres pertes ordinaires 	21 861	-
<u>Total</u>	15 366	1 400
NOTE 26 : Autres gains ordinaires		
Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :		
	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
 Produits nets sur cessions d'immobilisations propres Autres gains sur éléments exceptionnels 	46 062 13 099	79 600 15 687
<u>Total</u>	59 161	95 287

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
Résultat comptable	7 068 169	4 635 703
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	3 555 430	3 698 239
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	389 375	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	50 010	40 892
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres	116 325	183 942
- Reprises sur provisions fiscales	1 093 001	919 941
- Provisions fiscales 2013/2012 pour affaires en cours	2 983 465	3 674 996
- Créances abandonnées	14 228	-
- Impôt sur les sociétés	2 024 139	1 129 930
- Contribution conjoncturelle	759 052	-
- Diverses charges non déductibles	52 941	49 078
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	1 093 001	919 941
- Provisions fiscales 2013/2012 pour affaires en cours	2 983 465	3 674 996
- Dividendes	237 221	205 952
Bénéfice fiscal avant provisions	13 792 448	9 531 832
Provisions pour créances douteuses déductibles à 100%	3 555 430	3 698 239
Provisions pour dépréciation de titres cotés	116 325	183 942
Bénéfice fiscal	10 120 693	5 649 651
Impôt sur les sociétés (au taux de 20%)	2 024 139	1 129 930
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	823 820	600 247
- Retenues à la source	219 900	145 920
Impôt à payer (Report d'impôt)	980 418	383 764
Contribution conjonctuelle (au taux de 7,5% du bénéfice fiscal)	759 052	<u> </u>

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
 Clients et comptes rattachés en début de période Clients et comptes rattachés en fin de période 	+ Note 4 - Note 4	20 317 031 (24 089 705)	16 042 981 (20 317 031)
Clients, autres créances en début de périodeClients, autres créances en fin de période	+ Note 4 - Note 4	66 110 (50 736)	275 726 (66 110)
 Clients avances et comptes reçus en début de période Clients avances et acomptes reçus en fin de période 	- Note 11 + Note 11	(5 679 303) 5 193 476	(4 580 936) 5 679 303
 Dépôts et cautionnements reçus en début de période Dépôts et cautionnements reçus en fin de période 	- Note 11 + Note 11	(6 000) 6 000	(6 000) 6 000
 Produits constatés d'avance en début de période Produits constatés d'avance en fin de période 	- Note 4 + Note 4	(2 153 794) 2 883 079	(1 694 907) 2 153 794
- TVA collectée		46 248 673	37 615 560
- TVA collectée sur avances et acomptes		(397 550)	179 337
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	280 540 698	227 101 108
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	2 726 231	2 197 533
- Consolidation	- Note 4	-	(19 125)
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(909 638)	(665 606)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	365 309	107 049
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	9 479 145	10 754 938
Encaissements reçus des clients		334 539 023	274 763 616

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
+ Note 13	31 745 904	22 690 746
- Note 13	(66 736 362)	(31 745 904)
+ Note 4	390 614 435	276 233 405
+	55 495 036	38 118 896
+ Note 14	60 000	20 610
- Note 14	(29 750)	(60 000)
<u>g</u>	411 149 263	305 257 753
	- Note 13 + Note 4 + + Note 14 - Note 14	+ Note 13 31 745 904 - Note 13 (66 736 362) + Note 4 390 614 435 + 55 495 036 + Note 14 60 000 - Note 14 (29 750)

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
 Avances et acomptes au personnel en début de période Avances et acomptes au personnel en fin de période 	- Note 9	(21 781)	(24 977)
	+ Note 9	34 517	21 781
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	100 152
 Dépôts & cautionnements en début de période Dépôts & cautionnements en fin de période 	- Note 9	(38 500)	(38 500)
	+ Note 9	40 100	38 500
 Charges comptabilisées d'avance en début de période Charges comptabilisées d'avance en fin de période 	- Note 9	(41 726)	(76 153)
	+ Note 9	71 745	41 726
 Fournisseurs d'exploitation en début de période Fournisseurs d'exploitation en fin de période 	+ Note 13	186 948	123 920
	- Note 13	(780 240)	(186 948)
 Personnel, rémunérations dues en début de période Personnel, rémunérations dues en fin de période 	+ Note 14 - Note 14	2 156 (108)	(2 156)
- Personnel, provisions pour CP en début de période- Personnel, provisions pour CP en fin de période	+ Note 14	97 122	67 655
	- Note 14	(108 995)	(97 122)
 - Personnel, autres charges à payer en début de période - Personnel, autres charges à payer en fin de période 	+ Note 14	300 000	200 000
	- Note 14	(465 000)	(300 000)
 - Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période - Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période 	+ Note 14	7 670	17 500
	- Note 14	-	(7 670)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	90 544	88 587
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(114 314)	(90 544)
- Etat, Redevances de compensation en début de période	+ Note 14	27 042	58 731
- Etat, Redevance de compensation en fin de période	- Note 14		(27 042)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	467 430	393 904
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(693 402)	(467 430)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	209 890	193 671
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(257 467)	(209 890)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	26 782	22 948
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(34 691)	(26 782)
 - Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période - Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période 	+ Note 14	15 304	15 268
	- Note 14	(24 575)	(15 304)
Diverses Charges à payer en début de périodeDiverses Charges à payer en fin de période	+ Note 14	561 228	319 116
	- Note 14	(622 809)	(561 228)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	453 000	436 046
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(258 050)	(247 194)
- TVA, payée sur biens et services	+	646 632	1 390 100
- Charges de personnel	+ Note 20	5 465 389	4 520 993
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	3 288 798	2 646 892
- Impôts et taxes	- Note 22	(327 050)	(305 323)
Sommes versées aux fournisseurs et au personn	<u>nel</u>	8 203 588	7 913 076

NOTE 31 : Intérêts payés

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	957 726	721 454
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 12	_	(502 241)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 12	-	(002 241)
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	57 202	27 974
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(58 580)	(57 202)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	4 402 035	3 329 428
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(7 207 584)	(4 402 035)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	1 041 372	727 868
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(1 408 010)	(1 041 372)
- Intérêts courus sur certificat de dépot en début de période	- Note 12	(468 623)	_
- Intérêts courus sur certificat de dépot en fin de période	+ Note 12	577 006	468 623
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	678 853	617 068
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(723 066)	(678 853)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	30 433 146	23 671 235
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de			
remboursement des emprunts	- Note 17	(489 612)	(376 338)
Intérêts payés		27 791 865	22 505 609
NOTE 32 : Impôts et taxes payés			
		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	31 Décembre 2016 383 764	31 Décembre 2015 207 611
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période - Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	+ Note 14 - Note 14		
		383 764	207 611
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	383 764	207 611
 Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période Etat, contribution conjoncturelle début de période 	- Note 14 + Note 14	383 764 (980 418)	207 611
 Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période Etat, contribution conjoncturelle début de période Etat, contribution conjoncturelle fin de période 	- Note 14 + Note 14 - Note 14	383 764 (980 418) - (759 052)	207 611 (383 764)
 Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période Etat, contribution conjoncturelle début de période Etat, contribution conjoncturelle fin de période Etat, TCL en cours de restitution en début de période 	Note 14Note 14Note 14Note 9	383 764 (980 418) - (759 052) (118 054)	207 611 (383 764) - - (118 054)
 Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période Etat, contribution conjoncturelle début de période Etat, contribution conjoncturelle fin de période Etat, TCL en cours de restitution en début de période Etat, TCL en cours de restitution en fin de période 	- Note 14 + Note 14 - Note 14 + Note 9 - Note 9	383 764 (980 418) - (759 052) (118 054) 118 054	207 611 (383 764) - - (118 054)
 Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période Etat, contribution conjoncturelle début de période Etat, contribution conjoncturelle fin de période Etat, TCL en cours de restitution en début de période Etat, TCL en cours de restitution en fin de période Etat, TCL en cours de restitution en fin de période Etat, retenues sur TVA en début de période 	- Note 14 + Note 14 - Note 14 + Note 9 - Note 9 + Note 14	383 764 (980 418) - (759 052) (118 054) 118 054 8 201	207 611 (383 764) - - (118 054) 118 054
 Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période Etat, contribution conjoncturelle début de période Etat, contribution conjoncturelle fin de période Etat, TCL en cours de restitution en début de période Etat, TCL en cours de restitution en fin de période Etat, retenues sur TVA en début de période Etat, retenues sur TVA en fin de période 	- Note 14 + Note 14 - Note 14 + Note 9 - Note 9 + Note 14 - Note 14	383 764 (980 418) - (759 052) (118 054) 118 054 8 201 (5 095)	207 611 (383 764) - - (118 054) 118 054 - (8 201)
 Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période Etat, contribution conjoncturelle début de période Etat, contribution conjoncturelle fin de période Etat, TCL en cours de restitution en début de période Etat, TCL en cours de restitution en fin de période Etat, retenues sur TVA en début de période Etat, retenues sur TVA en fin de période Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période 	- Note 14 + Note 14 - Note 14 + Note 9 - Note 9 + Note 14 - Note 14 + Note 14	383 764 (980 418) - (759 052) (118 054) 118 054 8 201 (5 095) 54 841	207 611 (383 764) - - (118 054) 118 054 - (8 201) 84 951
 Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période Etat, contribution conjoncturelle début de période Etat, contribution conjoncturelle fin de période Etat, TCL en cours de restitution en début de période Etat, TCL en cours de restitution en fin de période Etat, retenues sur TVA en début de période Etat, retenues sur TVA en fin de période Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période 	- Note 14 + Note 14 - Note 14 + Note 9 - Note 9 + Note 14 - Note 14 + Note 14	383 764 (980 418) - (759 052) (118 054) 118 054 8 201 (5 095) 54 841	207 611 (383 764) - - (118 054) 118 054 - (8 201) 84 951
 Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période Etat, contribution conjoncturelle début de période Etat, contribution conjoncturelle fin de période Etat, TCL en cours de restitution en début de période Etat, TCL en cours de restitution en fin de période Etat, retenues sur TVA en début de période Etat, retenues sur TVA en fin de période Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période Etat, charges fiscales sur congés payés et autres 	- Note 14 + Note 14 - Note 14 + Note 9 - Note 9 + Note 14 - Note 14 - Note 14 - Note 14	383 764 (980 418) (759 052) (118 054) 118 054 8 201 (5 095) 54 841 (74 367)	207 611 (383 764) - - (118 054) 118 054 - (8 201) 84 951 (54 841)
 Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période Etat, contribution conjoncturelle début de période Etat, contribution conjoncturelle fin de période Etat, TCL en cours de restitution en début de période Etat, TCL en cours de restitution en fin de période Etat, retenues sur TVA en début de période Etat, retenues sur TVA en fin de période Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période Etat, charges fiscales sur congés payés et autres Etat, charges fiscales sur congés payés et autres 	- Note 14 + Note 14 - Note 9 - Note 9 + Note 14 - Note 14 - Note 14 + Note 14 - Note 14 - Note 14	383 764 (980 418) - (759 052) (118 054) 118 054 8 201 (5 095) 54 841 (74 367)	207 611 (383 764) - - (118 054) 118 054 - (8 201) 84 951 (54 841)
 Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période Etat, contribution conjoncturelle début de période Etat, contribution conjoncturelle fin de période Etat, TCL en cours de restitution en début de période Etat, TCL en cours de restitution en fin de période Etat, retenues sur TVA en début de période Etat, retenues sur TVA en fin de période Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période 	- Note 14 + Note 14 - Note 9 - Note 9 + Note 14 - Note 14 - Note 14 + Note 14 - Note 14 - Note 14	383 764 (980 418) - (759 052) (118 054) 118 054 8 201 (5 095) 54 841 (74 367)	207 611 (383 764) - (118 054) 118 054 - (8 201) 84 951 (54 841) 2 030 (2 771)
 Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période Etat, contribution conjoncturelle début de période Etat, contribution conjoncturelle fin de période Etat, TCL en cours de restitution en début de période Etat, TCL en cours de restitution en fin de période Etat, retenues sur TVA en début de période Etat, retenues sur TVA en fin de période Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période TVA payée 	- Note 14 + Note 14 - Note 14 + Note 9 - Note 9 + Note 14 - Note 14	383 764 (980 418) (759 052) (118 054) 118 054 8 201 (5 095) 54 841 (74 367) 2 771 (3 270)	207 611 (383 764) - (118 054) 118 054 - (8 201) 84 951 (54 841) 2 030 (2 771) 932 607
 Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période Etat, contribution conjoncturelle début de période Etat, contribution conjoncturelle fin de période Etat, TCL en cours de restitution en début de période Etat, TCL en cours de restitution en fin de période Etat, retenues sur TVA en début de période Etat, retenues sur TVA en fin de période Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période TVA payée Impôts et taxes 	- Note 14 + Note 14 - Note 14 + Note 9 - Note 9 + Note 14 - Note 14	383 764 (980 418) (759 052) (118 054) 118 054 8 201 (5 095) 54 841 (74 367) 2 771 (3 270)	207 611 (383 764) - (118 054) 118 054 - (8 201) 84 951 (54 841) 2 030 (2 771) 932 607

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	105 338	15 800
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	1 215 887	6 255 406
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période - Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	+ Note 13 - Note 13	3 848 788 (2 793)	13 808 (3 848 788)
, can account a mineral canal		(2 / 33)	(0 0.0 .00)
Décaissements provenant de l'acquisition		5 167 220	2 436 227

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	9 458	-
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 25	(21)	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	46 062	79 600
Encaissements provenant de la cession		55 499	79 600

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Titres acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	2 633 330	1 169 672
 Avances sur acquisitions de titres en début de période Avances sur acquisitions de titres en fin de période 	- Note 7 + Note 7	(586 666)	- 586 666
<u>Décaissements provenant de l'acquisi</u> <u>d'immobilisations financières</u>	tion	2 046 664	1 756 338

NOTE 36: Dividendes et autres distributions

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Dividendes	+ Note 15	2 353 400	2 009 000
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	(2 546)	-
Dividendes et autres dist	ributions	2 350 854	2 009 000

NOTE 37 : Autres flux liés à l'exploitation

		31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	403 461	388 231
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(489 489)	(403 461)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	37 884	37 063
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(110 181)	(37 884)
- Placements en début de période	+ Note 6	2 714 220	1 380 321
- Placements en fin de période	- Note 6	(1 601 913)	(2 714 220)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	100 000	_
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(100 000)	(100 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(108 179)	(78 233)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	230 351	108 179
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(292 420)	(724 796)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	664 799	292 420
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	352 267	218 524
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 18	490	9 861
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	208 754	192 762
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	13 099	15 687
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(15 344)	(1 400)
Autres flux liés à l'exploitation		2 007 799	(1 416 947)

Note 38 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2016, HL a mis en force 42 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 2 886 098 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 8 316 152 dinars.

La marge brute réalisée en 2016 sur ces contrats s'élève à 459 801 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2016, à 5 231 865 dinars.

NIDA SA

Au cours de l'exercice 2016, HL a mis en force un contrat au profit de la société «NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 158 673 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 290 141 dinars.

La marge brute réalisée en 2016 sur ces contrats s'élève à 2 562 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2016, à 81 268 dinars.

<u>Cellcom</u>

Au cours de l'exercice 2016, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société « Cellcom », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 123 788 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 428 391 dinars.

La marge brute réalisée en 2016 sur ces contrats s'élève à 19 220 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2016, à 168 817 dinars.

AL ATABA Immobilière

Au cours de l'exercice 2016, HL a mis en force un contrat au profit de la société «AL ATABA Immobilière », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 90 015 dinars.

La marge brute réalisée en 2016 sur ce contrat s'élève à 1 469 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2016, à 45457 dinars.

Société Financière Tunisienne

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la Société Financière Tunisienne, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, porte sur un montant de 300 000 dinars.

La marge brute réalisée en 2016 sur ce contrat s'élève à 26 019 dinars.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier de ce contrat s'élève à 191 899 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 633 541 dinars

La marge brute réalisée en 2016 sur ces contrats s'élève à 45 944 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2016, à 379 764 dinars.

MANUFACTURING INTLE COMPAGNY « MIC »

Au cours de l'exercice 2016, HL a mis en force 3 contrats au profit de la société « MANUFACTURING INTLE COMPAGNY (MIC) », dans laquelle elle a des administrateurs en commun, pour une valeur de 66 154 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 228 002 dinars.

La marge brute réalisée en 2016 sur ces contrats s'élève à 14 825 dinars.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier de ces contrats s'élève à 143 055 dinars.

STE PRYM FASHION TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société PRYM FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 29 008 dinars.

La marge brute réalisée en 2016 sur ces contrats s'élève à 1 486 dinars.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier de ces contrats s'élève à 8 991 dinars.

STE HMILA POUR LE COMMERCE ET INDUSTRIE

Au cours de l'exercice 2016, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société HMILA POUR LE COMMERCE ET INDUSTRIE, dans laquelle elle a des administrateurs en commun, pour une valeur de 116 028 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 281 260 dinars.

La marge brute réalisée en 2016 sur ces contrats s'élève à 3 451 dinars.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier de ces contrats s'élève à 113 996 dinars.

STE YKH CONSULTING

Au cours de l'exercice 2016, HL a mis en force un contrat au profit de la société YKH CONSULTING, dans laquelle elle a des administrateurs en commun, pour une valeur de 82 194 dinars.

La marge brute réalisée en 2016 sur ce contrat s'élève à 2 389 dinars.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier de ce contrat s'élève à 77 786 dinars.

STE YKH IMMOBILIERE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société YKH IMMOBILIERE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 69 933 dinars.

La marge brute réalisée en 2016 sur ces contrats s'élève à 2 316 dinars.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier de ces contrats s'élève à 14 252 dinars.

STE HERMES CONSEIL

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 102 681 dinars.

La marge brute réalisée en 2016 sur ces contrats s'élève à 682 dinars.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier de ces contrats s'élève à 2 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 9 décembre 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève 18.016 DT.

2- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 82.500.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 473.625 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 6.000.000 DT.

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.500.000 DT, durant la période allant du 21 décembre 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 9.709 DT

2- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 23.000.000 DT, durant la période allant du 20 janvier 2016 au 14 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 135.521 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 1.000.000 DT.

Abdelkader ESSEGHAIER

1- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 2.500.000 DT, durant la période allant du 21 décembre 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 10.309 DT.

2- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 34.000.000 DT, durant la période allant du 20 janvier 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 195.776 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 3.000.000 DT.

PRYM FASHION TUNISIE

1- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 500.000 DT, durant la période allant du 20 décembre 2015 au 19 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 1.802 DT.

2- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 19 janvier 2016 au 13 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 34.832 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 500.000 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 20 décembre 2015 au 25 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 4.204 DT.

2- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 12.000.000 DT, durant la période allant du 19 janvier 2016 au 19 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 69.062 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 1.000.000 DT.

<u>NIDA</u>

HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 16 juin 2016 au 14 septembre 2016, au taux facial de 6,75%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 16.781 DT.

LES BATIMENTS MODERNES

1- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 23 décembre 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 4.204 DT.

2- HL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 9.000.000 DT, durant la période allant du 22 janvier 2016 au 22 janvier 2017, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2016, s'élève à 49.845 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2016, à 1.000.000 DT.

Avances en compte courant associé

Le conseil d'administration, réuni le 29 juillet 2015, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 100.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2016, s'élève à 8.000 dinars.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2016 sont au nombre de 10.

Les charges supportées au titre de l'année 2016 s'élèvent à 150 333 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 26 avril 2016, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2016 à 29 040 dinars hors taxes, soit 32 525 dinars toutes taxes comprises.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2016	Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2016	Charge de l'exercice	Passif au 31- 12-2016
Avantages à court terme	277 027	1 629	289 691	62 413	112 500	112 500
Rémunérations brutes	265 000	-	225 000	40 000	-	-
Charges sociales	6 976	1 629	57 254	22 413	-	-
Assurances	5 050	-	7 437	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	112 500	112 500
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	_	-	12 004	-	-	-
	277 027	1 629	301 695	62 413	112 500	112 500

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

En outre, le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 24.000 DT.

NOTE 39 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 10 avril 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.